

## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2010

- : - : - : - : -

Étaient présents : Alain MÉTRAL, Maire

Jean-Yves LEMÉTAYER, Élisabeth LEGRAND, Dany DAVID,  
Michel MADORÉ, Annick LAMAZURE, Alain SEVÈQUE  
Adjoints.

Jean-Marie BARRÉ, Michel BLOT, Michèle DEBONO, Christian  
DELANOË, Paulette LEMARIGNER, Josiane MARAIS, Jean-  
Pierre RUAULT, Yolanda TESNIERE, Claude DUGUEY, Jean-  
Michel HEC, Daniel DEPINCÉ, Conseillères et Conseillers  
Municipaux.

Étaient absents excusés : Jean-Claude LEPAON (procuration à  
Jean-Pierre RUAULT), Thierry BILLORÉ (procuration à Alain  
SEVÈQUE), Colette LECOT (procuration à Michel MADORÉ),  
Françoise LUAST (procuration à Dany DAVID), Françoise  
BLANCHET (procuration à Claude DUGUEY), Fabienne  
PICAN, André SIMON, Jacqueline CORBEAU (procuration à  
Jean-Michel HEC), Michel CHAIGNON (procuration à Daniel  
DEPINCÉ).

Secrétaire de séance : Yolanda TESNIERE

Assistée de Philippe POMMIER, technicien territorial

Date de convocation : 18/06/2010

1. **Tirage au sort du Jury des Assises.**

Monsieur MÉTRAL communique à l'assemblée la liste préparatoire des 9 personnes, inscrites sur la liste générale des électeurs de la commune, qui ont été tirées au sort, publiquement en présence de Michel MADORÉ, adjoint, de Jean-Michel HEC, conseiller et Philippe POMMIER, responsable des services.

2. **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2010.**

Monsieur CHAIGNON observe que l'adoption du compte rendu ne figure pas sur l'ordre du jour qui a été transmis aux conseillers.

L'assemblée municipale adopte le compte rendu de la séance du 27 mai 2010 **à l'unanimité.**

3. **Vote des tarifs municipaux.**

Monsieur MÉTRAL précise que l'inflation relevée par l'INSEE s'élève à 1,5% hors tabac. Il propose d'appliquer cette augmentation aux tarifs municipaux à 3 exceptions : les tarifs de la Médiathèque (12€ et 14€) restent maintenus pour des raisons pratiques, un arrondi comptable est appliqué à ceux de l'école de musique et le tarif de l'accueil des enfants « hors commune » de l'A.L.S.H est relevé à 6,25€ pour la journée et à 4,00€ pour la demi-journée. Le coût journalier de l'accueil d'un enfant passant, avec le repas, à 10€.

Monsieur DEPINCÉ note : « *nous pouvons espérer que le maintien des tarifs de la Médiathèque puisse faire venir plus de gens.* »

Monsieur HEC souhaite connaître le nombre d'enfants « hors commune » fréquentant l'A.L.S.H.

Monsieur MÉTRAL précise que les enfants « hors commune » représentent 40% des enfants inscrits, passant de 25% à 40% en 3 ans. La proportion passe à 60% pour la restauration du midi ; ce qui semble logique.

Les enfants agnelais restent toutefois majoritaires et surtout prioritaires.

Les chiffres précis, détaillant les communes d'origine des enfants, seront transmis aux conseillers municipaux.

Monsieur DEPINCÉ demande : « *pourquoi les enfants hors commune viennent ils sur Agneaux ?* »

Monsieur MÉTRAL explique que plusieurs facteurs contribuent au succès de l'A.L.S.H ; la qualité des prestations, l'impossibilité d'être accueillis dans certaines structures et la commodité pour les nombreux parents qui travaillent à Agneaux. Il ajoute : « *une étude plus poussée sera réalisée et vous sera transmise.* »

Compte tenu de l'indice des prix à la consommation pour mai 2010 et son évolution de 1,5% sur 1 an, l'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, d'appliquer une augmentation de 1,5% aux tarifs municipaux avec un arrondi comptable pour les tarifs de l'école de Musique, de maintenir les tarifs d'abonnement de la Médiathèque au niveau actuel et de relever les tarifs de l'accueil des enfants « hors commune » à l'A.L.S.H à 6,25€ pour la journée et à 4,00€ pour la demi-journée.

#### **4. Attribution des indemnités pour le gardiennage des églises communales.**

La préfecture de la Manche n'a pas prévu de revaloriser l'indemnité pour l'année 2010 ; l'assemblée décide, **à l'unanimité**, d'accorder une indemnité d'un montant de 468,14€, correspondant au montant accordé en 2009, au curé pour le gardiennage de l'église d'Agneaux.

#### **5. Création d'un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe.**

Le 08/06/2010, le Centre de Gestion De la Manche a déclaré admis, un agent de la Collectivité, au concours interne d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe.

Compte tenu, qu'il y a lieu d'assurer, pour les agents, les perspectives de carrière, l'assemblée décide, **à l'unanimité**, de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

#### **6. Règlement intérieur du restaurant scolaire.**

Madame LAMAZURE donne lecture du projet de règlement intérieur du restaurant scolaire.

Monsieur HEC se dit choqué par la première phrase : *(merci de bien vouloir prendre connaissance en famille, avec vos enfants, du présent règlement...)* il estime que l'affichage de ce

règlement aux écoles est suffisant pour que les parents en prennent connaissance.

Monsieur MÉTRAL précise : « *Les parents voulaient que les enseignants le fassent lire aux enfants, mais nous avons préféré que les parents le fassent lire.* »

Monsieur DEPINCÉ aurait souhaité que la phrase figure en annexe.

Monsieur MÉTRAL suggère de l'ajouter, en préambule, sur le coupon réponse, destiné aux parents et joint au règlement intérieur.

Monsieur HEC estime qu'il serait souhaitable de convoquer les parents avant d'envisager toute sanction.

Monsieur DEPINCÉ remarque : « *on doit pouvoir discuter avec les parents en amont* ».

Monsieur MÉTRAL rappelle que le règlement prévoit d'avertir l'enfant avant toute exclusion.

Madame LAMAZURE ajoute : « *il est prévu de consigner les incidents sur le cahier de liaison avec une confirmation par lettre aux parents des enfants concernés. Cela est précisé sur le règlement.* »

Monsieur DEPINCÉ demande : « *quelles modifications ont été apportées au règlement actuel ?* »

Monsieur MÉTRAL : « *il n'y avait pas de règlement !* »

Monsieur DEPINCÉ : « *pourquoi en établir un maintenant ?* »

Monsieur MÉTRAL répond : « *il est de plus en plus difficile de tenir les enfants ; on le constate dans tous les établissements municipaux. Ce règlement a été établi en accord avec les enseignants et les parents car les relations avec les enfants ont évolué et il devient nécessaire de les formaliser.* »

**A l'unanimité**, l'assemblée municipale adopte le règlement intérieur du restaurant scolaire et autorise le Maire à le signer.

#### **7. Dénomination d'une impasse dans le lotissement « La ferme du bois ».**

Il s'agit de dénommer la voie unique desservant les parcelles du lotissement la ferme du bois en bordure de la rue de Villechien.

L'assemblée municipale décide, **à l'unanimité**, de dénommer la future voie du lotissement *impasse des Chardonnerets*.

#### **8. Communications diverses.**

*A. Décisions prises par le Maire au 1<sup>er</sup> semestre*

Numéro	Date	Objet
37	2 février	Renouvellement du contrat de mission d'assistance juridique pour l'année 2010 au <i>Cabinet FIDAL</i>
38	8 avril	Réalisation d'un emprunt de 78.125,00€ pour l'année 2010 auprès de <i>Dexia Crédit Local</i>
39	8 avril	Réalisation d'un emprunt de 46.375,00€ pour l'année 2010 auprès de <i>Dexia Crédit Local</i>
40	9 avril	Ouverture d'une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 500.000€

		pour l'année 2010/2011
41	4 juin	Réalisation d'un emprunt de 325.000€ pour l'année 2010 auprès de la <i>Caisse d'Épargne Normandie</i>
42	4 juin	Vente d'ouvrages déclassés à la médiathèque
43	17 juin	Signature de la convention de surveillance médicale à la Maison de la Petite Enfance avec le <i>Docteur Pasquet</i>

Monsieur DUGUEY déplore que les emprunts contractés n'aient pas été étudiés par la commission des finances contrairement aux anciennes pratiques.

Monsieur MÉTRAL rappelle que les emprunts étaient prévus au budget et qu'à ce titre, ils avaient été présentés à la commission des finances.

Monsieur BARRÉ précise que 3 emprunts différents ont été souscrits pour bénéficier des meilleurs taux.

## **B. QUESTIONS ECRITES.**

## Questions écrites posées par le groupe « Ensemble pour Agneaux »

Monsieur DEPINCÉ : « le 7 juin, la presse nous informe que vous avez assisté à une réunion organisée par le conseiller général du canton de Saint-Lô ouest sur la politique contractuelle du Conseil Général de la Manche. Pourriez vous nous en présenter les grandes lignes ? »

Monsieur DEPINCÉ signale que l'invitation à la réunion du 07 juin lui est parvenue le 15.

Monsieur MÉTRAL souligne que cette réunion a été présentée par Monsieur LE GRAND et non par Monsieur BRIÈRE, pour les 4 cantons du Saint-Lois.

Le président a dressé un bilan du contrat de territoire en cours et évoqué le prochain pour la période 2010/2014 pour lequel il n'y a rien de précis ni de défini.

Une participation financière sera accordée aux projets de territoire s'ils ne rentrent pas en concurrence avec des projets identiques sur les mêmes territoires.

Monsieur MÉTRAL ajoute : « j'ai présenté le projet de création du Centre de Santé au président LE GRAND ; il m'a assuré que ce projet sera accompagné. »

### C. DIVERS.

Monsieur DEPINCÉ donne lecture d'un communiqué du groupe « Ensemble pour Agneaux » sur le projet d'implantation du Centre Hospitalier Privé. Il souhaite que le communiqué soit annexé au compte rendu.

Monsieur DEPINCÉ estime que le projet présenté à la concertation n'est plus celui qui a été voté à l'unanimité le 17 décembre 2009, que son évolution va porter préjudice à l'équilibre médical avec des conséquences sur l'emploi. Dans ce cadre, il conteste l'utilisation de fonds publics pour financer le programme.

Monsieur MÉTRAL rappelle que le dossier est actuellement soumis à la concertation. « Le commissaire enquêteur recueillera les observations lors de l'enquête publique. » Le communiqué sera annexé au registre mis à la disposition du public pour la concertation.

Monsieur MÉTRAL note « nous venons d'apprendre aujourd'hui que le comité régional d'organisation sanitaire avait donné un avis défavorable au projet. Si l'Agence Régionale de Santé confirme l'avis défavorable, il n'y aura pas de fonds publics. Il lui appartient de décider. »

Monsieur MÉTRAL précise que si Agneaux ne veut pas l'accueillir, le Centre Hospitalier Privé s'implantera sur les communes environnantes.

Il conclut : « d'autres votes seront soumis à l'assemblée municipale concernant ce dossier ; chacun pourra s'exprimer ».

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur MÉTRAL lève la séance à 21h30

Le Maire,

A. MÉTRAL